



## ODD 4

# L'éducation au service de l'égalité des chances

L'éducation est un **facteur clé du développement durable**. Les expériences scolaires et extrascolaires façonnent notre compréhension de la société et du monde. Les attentes sont immenses : on espère de l'éducation qu'elle contribuera à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à des modes de consommation plus durables.

Notre système éducatif reproduit les **inégalités sociales existantes** au lieu de travailler à les faire disparaître. Les enfants de milieux socioéconomiques défavorisés ou de parents allophones sont désavantagés. Encore aujourd'hui, les enfants en situation de handicap n'ont pas pleinement accès à une école inclusive dans laquelle la diversité est la norme et le cadre scolaire s'adapte aux besoins de chaque élève.

Les conditions de **développement dans la petite enfance** sont déterminantes pour parvenir à une réelle égalité des chances. Dans de nombreuses communes, les offres de soutien sont insuffisantes, les parents ignorent leur existence ou ne peuvent y recourir par manque de moyens financiers. Les familles socialement défavorisées et précarisées n'utilisent guère les offres à disposition et les enfants de requérant-es d'asile n'en bénéficient pas non plus. On sait que les préjugés et les stéréotypes prennent racine dès le plus jeune âge, les programmes de prévention et de promotion de l'égalité doivent donc débiter dans la petite enfance.

La Grève du Climat témoigne avec force du manque de possibilités de participation institutionnalisées. Le **droit à la participation** des enfants et des jeunes est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Il existe des conseils des enfants et des parlements des jeunes, mais ils sont trop peu consultés et leurs décisions n'ont généralement pas force obligatoire.

Les enseignant-es jouent un rôle crucial pour assurer une **éducation au développement durable** de qualité. En particulier dans les petites classes, les salaires et les conditions de travail ne reflètent pas l'importance de cette profession pour la société. Les ressources et le matériel manquent à tous les degrés pour enseigner les droits des enfants et les droits humains, le civisme ou le développement durable d'une manière adaptée à l'âge des élèves.

Le développement à marche forcée de l'offre numérique sous le coup de la pandémie de Covid-19 comporte des risques. Le **manque d'infrastructures et d'habiletés numériques** rend les obstacles mentionnés encore plus difficiles à surmonter. Une réflexion approfondie sur les opportunités et les risques de la numérisation est indispensable pour protéger les enfants et uniformiser les normes minimales dans tous les cantons.

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de  
Nino Wilkins, Coalition Éducation  
ONG, Valentina Darbellay,  
Faïtière Terre des Hommes  
Schweiz / Suisse, Oliver Wenzel,  
Thinkpact Zukunft

1

4

5

8

9

10

12

13

16

17

## Nos revendications

- La Confédération, les cantons et les communes prennent des mesures spécifiques pour réduire efficacement les inégalités dans le système éducatif. Le développement de l'éducation de la petite enfance permet à toutes et à tous d'avoir accès à une offre inclusive de bonne qualité.
- La Confédération et les cantons vérifient systématiquement les manuels scolaires et les plans d'études pour s'assurer qu'ils ne véhiculent pas des préjugés et des attitudes discriminatoires.
- L'éducation au développement durable doit impérativement avoir sa place dans le plan d'études à tous les degrés de la scolarité ainsi que dans les activités éducatives extrascolaires et informelles. La Confédération définit avec les cantons des objectifs mesurables et des mesures concrètes pour la mettre en œuvre, et elle fournit les ressources financières et personnelles indispensables.
- Les enseignant-es reçoivent un soutien spécifique pour enseigner le développement durable et se voient accorder les ressources nécessaires. Les cursus des hautes écoles pédagogiques comportent des modules dédiés à ce thème et le matériel didactique est révisé en conséquence.
- La participation des enfants et des jeunes est renforcée dans les domaines qui les concernent. Des programmes d'éducation politique les encouragent à exercer leur droit à la participation.
- La Confédération crée une base légale pour protéger les mineurs dans la sphère numérique. Elle garantit la protection de la personnalité et la protection contre la violence (virtuelle) dans le secteur éducatif.

## Littérature complémentaire

Réseau suisse des droits de l'enfant: Quatrième rapport des ONG à l'attention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. 2021.

Parlements des jeunes  
[www.youpa.ch](http://www.youpa.ch)

UNESCO: Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/2  
Résumé. Les acteurs non étatiques dans l'éducation: Qui décide? Qui est perdant? 2021.

Réseau d'écoles 21. Réseau suisse d'écoles en santé et durable:  
[www.reseau-ecoles21.ch](http://www.reseau-ecoles21.ch)